

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 27 Juin

## UN GOUVERNEMENT

La caractéristique du ministère Méline, c'est la modération. De là à conclure qu'il est la faiblesse même, il n'y avait qu'un pas. Les adversaires l'avaient vite franchi : dès le premier jour ils avaient accusé le cabinet d'avoir contracté un pacte avec la droite. Ce n'est pas sérieux ! avait répondu simplement le président du Conseil. Et la Chambre se l'était tenu pour dit.

Cependant de nombreux organes de la presse répétaient le dénigrement que l'opposition systématique avait lancé. C'est pour un ministère modéré surtout, qu'il est juste de dire que s'il est accusé d'avoir volé les tours de Notre-Dame, il doit d'abord commencer par se mettre en sûreté. Or, il commençait à être bien démontré, par les socialistes et radicaux réunis, que décidément le ministère Méline avait volé les dites tours et déjà s'échaffaudaient de nouvelles interpellations pour les lui faire rendre. Mais voici que les interpellateurs en sont pour leurs frais, tout comme de simples organisateurs de processions trop zélés, en violation d'arrêtés municipaux.

Les uns et les autres avaient pris les déclarations du ministère en faveur de l'apaisement pour de la pusillanimité. Ils ne connaissent point l'âme ferme et droite qu'est l'homme probe qui dirige aujourd'hui le gouvernement du pays, non plus que l'esprit de résolution du jeune et éloquent ministre de l'Intérieur.

Les prêtres qui ont contrevenu à la légalité en se livrant à des manifestations interdites sur la voie publique, au risque de provoquer des incidents regrettables, sinon des désordres, seront frappés de suspension de traitement. Un évêque, Mgr Sonnois archevêque de Cambrai, ayant incité et applaudi à ces manifestations, devra passer par les fourches caudines disciplinaires du Conseil d'Etat.

La République, quelles que soient ses dispositions pacifiques, ne peut pas plus tolérer les bravades à la loi et au pouvoir civil, que ne le ferait un tout autre gouvernement républicain ou monarchiste, ayant conscience des droits de l'Etat et de la Société laïque et des devoirs que ces droits comportent aussi bien pour le clergé que pour la généralité des citoyens. L'esprit de tolérance républicaine ne saurait s'interpréter comme un encouragement à la violation de la légalité et au trouble de la paix morale et publique.

Mais voici nos socialistes et radicaux bien empêtrés. Comment vont-ils pouvoir maintenant accuser le cabinet Méline de pactiser avec les monarchistes et cléricaux ? Le député Bazille se voit laisser pour compte, l'interpellation qui devait préluder si bruyamment à ses débuts parlementaires. Il ne peut plus rien invoquer, ni contre M. Barthou, ministre de l'Intérieur, ni contre M. Rambaud, ministre des Cultes ; il a beau se battre les flancs, il ne pourra dénoncer le Ministère Méline comme un gouvernement de curés. C'est dommage ! Les groupes de gauche radicale et socialiste y comptaient tant.

Si ce n'était encore que cela, l'opposition d'extrême-gauche pourrait peut-être se retourner, étant donné les amis nombreux que le ministère Bourgeois a introduits dans les fonctions publiques et qui continuent à la servir aussi habilement que possible. Trop de préfets et de sous-préfets, au lieu de suivre loyalement, correctement les instructions ministérielles, louchaient, cherchent d'où vient le vent, et sont plutôt disposés à servir un ministère occasionnel qui leur donnerait un avancement rapide, que celui qui, comme le ministère Méline, répond vraiment aux aspirations, aux besoins et aux intérêts du pays.

M. Barthou n'entend pas de cette oreille et vraiment qui pourrait l'en blâmer ? Trop longtemps cet état d'âme a régné parmi les fonctionnaires en général et les représentants directs du gouvernement en particu-

lier. La révocation de l'étrange préfet des Bouches-du-Rhône, M. Cleifte qui avait pris les impertinences du maire socialiste de Marseille, M. Flaissières, à l'égard de M. Méline, pour des assurances de respect, y apportera certainement quelques modifications. L'avertissement sera aussi salutaire qu'il était dans la nécessité des choses.

Les socialistes, et les radicaux qui leur sont unis, seront désormais moins audacieux, on peut l'assurer, en présence de la fermeté dont fait preuve le ministère. Ils se disent déjà qu'il ne leur servirait de rien maintenant, de compter sur la laisser faire et sur les complaisances du pouvoir vis-à-vis d'eux. De son côté le pays sent se dissiper les appréhensions qui l'obsèdent depuis tant d'années, il voit son vœu le plus ardent se réaliser.

Il a enfin à la tête de la République un Gouvernement.

★

## Le Ministre de l'Intérieur

AU BANQUET HOCHÉ A VERSAILLES

Jeudi soir a eu lieu à Versailles, sous la présidence du maire, M. Edouard Lefèvre, le banquet commémoratif de Hoche.

M. Barthou, ministre de l'intérieur, qui y assistait, entouré de nombreuses notabilités du parti, a prononcé un grand discours politique, dans lequel il a rendu hommage à M. Félix Faure, évoqué le souvenir de M. Carnot, assassiné, il y a deux ans, à pareil jour, répondu aux attaques dont le ministère est l'objet, demandé si le soupçon continuera de miner la démocratie, célébré la mémoire de Hoche et rappelé que l'histoire des banquets Hoche est l'histoire même des efforts faits pour implanter la République.

M. Barthou reproche amicalement au maire de Versailles d'avoir omis, dans l'énumération qu'il avait faite avant lui, le nom d'Albert Joly, qui fut toujours fidèle à ces banquets et dont le ministre fait un grand éloge.

A ce moment, M. Berteaux, député de Seine-et-Oise, interrompt le ministre et s'écrie :

« C'est un républicain qui n'a jamais pactisé avec la réaction ! »

M. Barthou répond :

J'aurais dû vous recevoir.

On ne voulait plus de moi au petit séminaire ; j'étais menacé des plus terribles châtiments si je ne promettais pas de devenir un bon écolier.

Puis, prenant un ton plus grave :

— J'ai promis, et j'ai tenu parole !

Puis, regardant bien en face les coupables qui ne savaient trop s'ils devaient rire de l'histoire ou pleurer tant ils étaient touchés de la bonté de leur chef ;

— Promettez-vous de ne plus recommencer, demanda-t-il ?

— Vive Courbet ! cria, avec les marins coupables, tout l'équipage qui avait entendu l'histoire.

— C'est bien, fit l'amiral, vous voyez que je ne peux pas vous punir, puisque j'ai fait comme vous ; mais n'y revenez pas pour le même prix.

Il fit mine de s'éloigner ; mais, revenant sur ses pas ?

— Seulement, dit-il, vous me devez chacun trois Chinois à la prochaine affaire.

Est-ce trop cher, demanda-t-il ironiquement ?

— Nous vous les promettons, amiral, s'écrièrent les marins graciés, et nous aussi nous aurons tenir parole.

C'était par ces actes de bonté dont il savait tempérer sa sévérité, par son sang-froid et son intrépidité devant l'ennemi que l'illustre Courbet s'attachait ses soldats.

Bien des jours mauvais semblaient encore menacer l'escadre ; mais l'amiral le savait, personne ne songerait au lendemain, tant qu'il serait là.

— Il serait tout seul, qu'il mettrait les Chinois en déroute, disaient les marins, il est invincible il a le bon œil.

Ah ! s'il n'y avait pas ce maudit climat. Et, de fait, depuis Napoléon jamais homme n'a été

« Il y en a d'autres qui n'ont jamais pactisé avec la réaction, et qui pourtant ont été l'objet et les victimes des injures les plus basses, des diffamations les plus odieuses, des calomnies les plus atroces : j'ai cité Gambetta et Jules Ferry ! (Vifs applaudissements).

» Ceux-là aussi, qui furent de vaillants serviteurs de la République, succombèrent sous l'infâme coalition des rancunes inavouées et des ambitions inavouables. (Nouveaux applaudissements).

» Mais mes convictions sont assez anciennes et assez ardentes pour que je n'ai pas besoin de transformer cette fête d'union républicaine en une réunion de nuances et de dissidences politiques.

» Ce n'est ni une trahison ni un crime que d'opposer le drapeau tricolore, symbole de la paix sociale et de la réconciliation républicaine, au drapeau rouge, symbole sanglant de la révolution et des luttes fratricides.

» Quant à nous, messieurs, nous poursuivons notre œuvre sans provocation comme sans défaillance, convaincus qu'elle répond à la volonté du pays.

» Quoi qu'on en dise, ici ou ailleurs, nous avons la prétention de rester fidèles à nous-mêmes et de n'être les prisonniers de personne. Nous sommes les prisonniers de notre volonté, une volonté réfléchie et tenace qui ne se laissera ni surprendre par les pièges quotidiens, ni lasser par les attaques, ni ébranler par les menaces. (Très bien ! très bien !)

» Nous voulons réaliser cette grande pensée de l'union de tous les bons Français autour d'une République libérale, tolérante, progressiste, résolument progressiste, dont Gambetta vous apporta souvent, ici même, dans des fêtes semblables, l'expression admirable et que Hoche, il y a cent ans, avait entrevue par une intuition de son grand cœur. » (Applaudissements répétés).

## La Réforme de la justice civile

Notre système judiciaire, vieux d'un siècle, contemporain des pataches, créé par Napoléon 1<sup>er</sup>, a deux défauts. L'inamovibilité n'assure pas suffisamment l'indépendance du magistrat. Le gouvernement qui le nomme le tient par l'avancement. D'autre part, le formalisme procédurier est excessif : trop de paperasserie, trop de frais,

entouré d'une telle vénération, jamais général n'a tenu les hommes dans sa main comme Courbet tenait ses équipages.

Cependant, cet homme à la parole brève, concise, rapide, qui ne se laissait jamais entamer par le mal et semblait toujours maître de lui, avait des instants de découragement terrible, où il s'affaissait sur lui-même et où son caractère rudement trempé pliait sous le faix.

Depuis l'arrivée de Savreux, dont il avait fait son confident, il laissait entrevoir plus souvent ses préoccupations entendre qu'il obéissait mais qu'il pensait autrement.

Le lieutenant avait remarqué que chaque fois que l'amiral descendait de la mâture dans laquelle il avait coutume de se faire hisser à la pomme du mât de misaine où, installé dans un tonneau défoncé, il observait au loin les mouvements de l'ennemi, il avait le front plus sombre, la mine plus défaite.

— Amiral, vous souffrez, lui disait-il alors ?

— Oui, viens !

Et dans une promenade rapide, fiévreuse, où il entraînait Paul sur le pont du Bayard, il laissait lire au jeune homme toute sa douleur, toute sa préoccupation, tout son désespoir même.

— Tu me demandes si je souffre ? oui, mais c'est là qu'est le mal disait-il, en portant la main à son front. Crois-tu qu'il me soit possible de rester indifférent au spectacle que j'ai là sous les yeux ?

Regarde plutôt, faisait-il en s'approchant du bastingage ; que me reste-t-il de troupes à terre et dans quel état !

Il n'y a bientôt plus de vivres à bord, nos provisions de charbon s'épuisent, la moitié de mes marins sont à l'hôpital, le reste ne tient pas debout. (A suivre.)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 27

## HAINES MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

DEUXIÈME PARTIE

SUR LES COTES DE CHINE

V

Courbet

— Garçons, leur dit-il en riant de leur mine piteuse, vous avez fait hier l'école buissonnière, vous mériteriez. Il n'acheva pas sa pensée.

— Passe pour une fois, continua-t-il, je vous pardonne, car moi aussi j'ai fait l'école buissonnière étant jeune.

Et voyant que tous les regards se tendent vers lui, interrogateurs ;

— Vous voudriez bien que je vous raconte l'histoire, mes drôles ?... ajouta-t-il.

C'était en 1837, j'étais élève au petit séminaire de Saint-Riquier, tout près d'Abbeville.

Depuis longtemps, j'étais tourmenté du désir de voir Paris, mais mon frère et ma mère ne voulaient pas m'y conduire.

Vers le milieu de l'année on y donna des fêtes, je ne sais plus à quelle occasion, et je pris la résolution de

m'y rendre malgré toutes les défenses, en dépit de toutes les consignes.

Quitter furtivement le pensionnat et gagner la route nationale où passait la diligence fut pour moi une petite affaire.

Le conducteur de la voiture connaissait ma famille, à l'aide d'un mensonge je parvins à le convaincre qu'on m'envoyait à mes parents de Paris et qu'on le paierait en arrivant.

Il s'étonna bien un peu de ma tenue plus que négligée, j'étais en vêtement de classe, tête nue, mais j'avais une histoire toute prête pour le persuader.

A Paris, continua l'amiral, personne ne m'attendait naturellement au bureau de la diligence, et mes parents furent bien surpris de me voir débarquer ainsi en si piètre équipage.

On me fit même un peu merveilleux accueil, on flatterait la supercherie, mon cas sentait l'escapade d'une lieue.

Mais tout cela m'était bien égal, j'étais dans la place, j'allais pouvoir visiter Paris.

Pendant trois jours on me promena par les rues dans les habits d'un de mes cousins de même âge que moi

Puis survint une lettre de mon frère qui, informé par le supérieur du petit séminaire, racontait ma brillante équipée et m'intimait l'ordre immédiat de revenir.

Le retour fut moins accidenté, mais aussi bien plus triste que le départ.

Je dus reprendre le chemin d'Abbeville, honteux, penaud, tremblant de comparaitre devant mon frère, comme vous tout à l'heure, mes gars, quand je vous ai fait appeler.

La semonce fut verte, mon frère me reçut comme

trop de lenteurs surtout dans les petits procès, ceux des humbles.

Il n'est guère possible d'enlever au pouvoir la nomination des juges. A qui la confierait-on ? L'élection mêlerait le magistrat aux querelles politiques. Le recrutement de la magistrature par elle-même en ferait une caste privilégiée, comme sous l'ancien régime. Mais ce serait un grand progrès dans la voie démocratique que de supprimer l'avancement. « Un juge, disait un membre de la Constituante, est par tout pays l'égal d'un autre juge. » Ceci n'est plus vrai chez nous, depuis que Napoléon a hiérarchisé la magistrature comme un régiment. Seulement le français aime le galon, et cette réforme rencontrerait bien des résistances. Mais on peut, sans trop de difficulté, diminuer beaucoup le nombre des magistrats et égaliser dans une certaine mesure les situations maintenues.

Sur nos vingt-six Cours d'appel, dix doivent disparaître, par une meilleure répartition des circonscriptions territoriales. Tel le cour a plusieurs millions de ressortissants, telle autre quelques centaines de mille seulement. La réforme serait faite depuis longtemps sans la résistance des intérêts locaux. Un grand nombre de tribunaux de première instance sont inoccupés. Avec la facilité actuelle des communications, leur maintien n'est pas utile. Mais leur suppression causerait un grave préjudice aux petites villes où ils sont installés. Le dernier projet de la Chancellerie rattache cinquante-six de ces tribunaux aux sièges voisins. On ne laisserait sur place qu'un juge et un substitut. Les magistrats du siège voisin viendraient, les jours d'audience, compléter le tribunal. La sous-préfecture garderait son tribunal, ses officiers ministériels. Les magistrats seraient arrachés au milieu où ils croupissent. Cette réforme est excellente. Elle a été proposée le 14 février 1894 dans une conférence faite à l'Association Républicaine.

L'extension de la compétence des juges de paix soulagera les petits procès de bien des frais et de bien des lenteurs. Tout le monde est d'accord depuis vingt ans sur le principe de cette réforme qui donne lieu, dans chaque législature, à des propositions et des rapports favorablement accueillis. Absorbée par les discussions politiques constantes, la Chambre a, par cinq fois, laissé tomber en caducité un progrès impatientement attendu par les petits justiciables. Il serait à souhaiter qu'un grand mouvement d'opinion l'imposât à l'attention du Parlement.

La Chambre actuelle ne paraît pas favorable à une idée, très judiciaire, qui lui a été soumise par la Chancellerie, et qui consiste à confier, dans certains chefs-lieux d'arrondissement, les fonctions de juges de paix à l'un des juges du Tribunal. Le moyen est pourtant excellent pour améliorer le personnel des juges de paix dont la compétence va être étendue.

Nous donnerions volontiers au juge de paix des assesseurs pris parmi les notabilités du canton. Ce serait une expérience à tenter pour voir si le jury civil a chance, à un moment donné, de s'acclimater chez nous. Le malheur est que l'esprit civique, l'habitude de donner un concours désintéressé à la chose publique, soit insuffisamment développé en France.

Tous les programmes électoraux parlent de la diminution des frais de justice, mais comme ce dégrèvement profiterait à tous, personne ne se passionne pour lui. Quand on en vient à l'application, il se trouve toujours une catégorie remuante pour tirer à elle le bénéfice des remaniements de taxes. Il faudrait au moins faire disparaître les impôts perçus sur l'exécution des biens insolubles, les saisies, les ventes, les distributions, les petites successions obérées. Ce sont là de véritables droits d'épave, pris sur la misère, auxquels l'Etat doit renoncer.

La loi devrait organiser, pour certaines affaires simples, paiement de loyers, de

fournitures, etc., des audiences familiales où les parties pourraient elles-mêmes exposer leurs affaires sans le concours des avoués et des avocats.

Enfin la révision du Code de procédure permettra de supprimer beaucoup de formalités qui rendent, sans nécessité, les procès plus longs, plus compliqués et plus coûteux.

EDMOND SELIGMAN,  
Docteur en droit.

## LES VALEURS MOBILIÈRES

M. Paul Leroy-Beaulieu continue à mener, dans l'*Economiste Français*, une campagne très vive contre la refonte des contributions directes et la sur-imposition des valeurs mobilières. Dans les objections qu'il fait valoir, il en est plusieurs qu'il n'est pas sans intérêt de signaler.

C'est ainsi que M. Paul Leroy-Beaulieu expose que les impôts indirects les plus critiquables « celui par exemple qui fait payer 18 fr. 87, dans les villes, à un hectolitre de vin qui vaut 15 à 16 fr. au lieu de production, ont des chances de vivre éternellement, mais que s'il est question de mettre des taxes écrasantes sur les grands appartements, les domestiques, les chevaux et voitures, ce qui risque d'arrêter l'industrie du bâtiment, de déprécier la propriété urbaine et de jeter la perturbation dans les industries et commerces de luxe, tout le monde est d'accord. »

Cela tient à ce qu'en France on n'approfondit pas et que les mots, les apparences, la forme l'emportent toujours sur les idées, sur le fond.

M. Paul Leroy-Beaulieu nous convie à réfléchir sur un point, un seul : quelle est la nature des valeurs mobilières, qui, prétendent certaines gens, ne paient point un peu d'impôt.

Une valeur mobilière n'existe pas par elle-même ; c'est un titre qui représente un droit existant en dehors de ce titre ; une valeur *représentative* et voilà tout.

Or, remarquez ceci : les actions de cette société — et le raisonnement s'applique à toutes les autres valeurs mobilières, sauf aux rentes, — paient 12 à 13 0/0 d'impôts sur les coupons, mais déjà les valeurs réelles, dont les valeurs mobilières ne sont que la représentation, ont déjà payé tous les impôts foncier, des patentes et autres qui frappent la richesse immobilière en France. De sorte que les valeurs mobilières qu'on dirait ne rien payer, paient deux fois au lieu d'une : 10 à 12 0/0 pour les maisons et 12 à 13 0/0 pour les coupons, soit environ 25 pour cent de revenu total.

Pour se convaincre de ce double emploi, que M. Paul Leroy-Beaulieu n'hésite pas à qualifier de monstrueux, il suffit de mettre un domaine ou une maison en société anonyme, c'est-à-dire d'en répartir la propriété en cent parts représentées par cent titres. Immédiatement, quoique ce domaine ou cette maison ait payé tous les impôts que paient toutes les maisons et tous les domaines, les certificats de parts, quoique ce ne soient que de simples titres constatant le morcellement, vont payer un impôt surrogatoire.

Ces réflexions et ces démonstrations ne manquent pas d'intérêt à un moment où l'on se propose de remanier si complètement l'assiette des impôts.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Sénat

Le Sénat discute la réforme de l'impôt sur les boissons.

M. Déandrais développe sur l'article 13, un amendement demandant la suppression des droits de circulation.

Cet amendement est repoussé.

### Chambre des députés

La Chambre reprend la discussion du projet de loi réglementant le travail des femmes et des enfants.

M. Jules Guesde défend un amendement tendant à la journée de huit heures et répond aux critiques de M. Deschanel contre le collectivisme.

Et marchant debout dans son rêve étoilé, M. Guesde nous fait ce tableau séduisant de l'âge d'or collectiviste :

« L'industrie alors n'aura plus besoin de s'imposer des frais de publicité. Autre économie : plus de domestiques qui forment actuellement une classe de deux millions d'hommes consommant sans produire.

» Désormais il n'y aura plus de classes parasitaires, la répartition du travail fonctionnant dans un milieu d'hommes libres se régularisera par la loi de l'offre et de la demande.

» Pour les besognes fatigantes, il y aura la réquisition et le roulement. Ce sera le service industriel, comme dans la société actuelle existe le service militaire. »

### Le duc de Nemours

Jeudi le duc de Nemours était très mal ; la faiblesse était extrême.

— M. le duc est mort dans la nuit de vendredi.

### L'affaire Arton

Le public est très nombreux. La salle de la cour d'assises de la Seine est comble.

Arton, correctement vêtu, paraît indifférent et écoute distraitement la lecture de l'accusation.

L'interrogatoire vise seulement l'affaire de la dynamite.

Répondant à quelques questions du président, Arton proteste de sa loyauté et dit qu'il n'a rien à se reprocher.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### Mouvement administratif

M. Bernardin, sous-préfet de Bastia, ancien secrétaire général du Lot, permute avec le sous-préfet de Montlugon.

M. Lonjou, sous-préfet de Saint-Affrique, est nommé sous-préfet de Puget-Théniers en remplacement de notre compatriote, M. Talou, appelé sur sa demande, à d'autres fonctions.

### Le nouvel évêque de Cahors

Mgr Enard, le nouvel évêque de Cahors, a été préconisé jeudi, de même que tous les autres prélats, nommés à la fin du mois de mai.

### Nomination d'un deuxième vicaire capitulaire

M. Louis Laporte, ancien vicaire général de Mgr Grimardias, est nommé par le gouvernement second vicaire capitulaire.

### Mariage

Mercredi soir a eu lieu, à la mairie de Cahors, le mariage de M. Cuniac, ancien conseiller général de Salviac, avec Mlle Fournié, fille d'un ancien chef d'institution.

### Au tribunal civil

Le tribunal civil de Cahors était saisi, mardi dernier, de cinq appels dirigés contre cinq jugements rendus dans une seule affaire, par M. D. Valette, ancien juge de paix de Montcuq. Ces jugements étaient relatifs à une action intentée par MM. Calassou et Demaux, président et trésorier de la Société de secours mutuels de Montcuq, à MM. Sénarens et Babolène, receveurs des cotisations mensuelles.

Le tribunal a confirmé le jugement du juge de paix et a condamné les appelants aux dépens.

### Orphéon de Cahors

MM. les membres patrons et Dames patronesses, désirant assister aux Fêtes, données à Périgueux, les 5 et 6 juillet prochain, à l'occasion de l'Exposition et du Concours musical, sont priés d'en informer M. Lacoste, directeur de l'Orphéon, ou l'un des membres du conseil d'administration, avant le 30 juin, dernier délai.

MM. les membres patrons et Dames patronesses bénéficieront, sur le prix du billet aller et retour, d'une réduction de 50 0/0 accordée à la Société.

### Méfiez-vous ?

Nous lisons dans l'*Echo de l'armée* :

On signale les agissements d'une véritable bande d'escrocs exploitant les sous-officiers.

Des gens se prétendant les représentants des banques parisiennes, fréquentent les petits cafés de province où sont attirés ces jeunes gens, les entraînent à commettre des dépenses excessives, et proposent ensuite leurs bons offices pour leur procurer de l'argent à un taux d'intérêt invrai-

semblable. Des primes de rengagement, etc., disparaissent ainsi dans la caisse des misérables usuriers ; des sous-officiers sont poussés à commettre des malversations ; enfin, ce qui est encore plus grave, les agents dont nous parlons sont presque tous des Allemands, dont le but est de tenir par l'argent des malheureux qu'ils menacent, qu'ils font chanter et qu'ils amènent quelquefois, un procès récent l'a prouvé, à commettre le plus grand des crimes : celui de la trahison.

Plusieurs chefs de corps ont déjà ouvert des enquêtes au sujet de l'ignoble bande qui rôde autour des casernes.

Le ministre de la guerre a donné des ordres sévères pour arrêter les manœuvres de ces agents, qui pratiquent à la fois l'usure et l'espionnage.

### Classes 1876 et 1882

La première direction du ministère de la guerre envoie une instruction aux bureaux de recrutement visant les classes de mobilisation de 1876 et 1882.

Les hommes de ces classes, à l'exception de ceux qui seront passés dans l'armée territoriale ou dans sa réserve du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 1896, et de ceux classés dans les services auxiliaires, devront déposer leur livret individuel à la gendarmerie, ou, à défaut, à la mairie de leur domicile ou de leur résidence, du dimanche 2 août au dimanche 26 août prochain.

## CONCOURS DE TIR

### CHAMPIONNAT DE 1896

La « Société nationale de tir des Communes de France et d'Algérie » nous communique les résultats de son grand championnat de 1895. Nous sommes heureux de porter ces renseignements à la connaissance de nos lecteurs, et nous en profitons pour engager les Municipalités à faire participer les habitants de leur Commune au championnat de 1896 en organisant un Concours de tir soit à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, soit à l'occasion de leur Fête patronale.

Ce championnat ne nécessite aucun déplacement et de plus il est entièrement gratuit.

MM. les Maires, Adjoint ou particuliers qui désireraient organiser un concours de tir n'ont qu'à s'adresser à la Société Nationale des Communes de France et d'Algérie, 16, rue de la Sorbonne, à Paris qui leur enverra gratuitement tous les renseignements nécessaires ainsi que le règlement du Championnat de 1896.

Sur la liste des lauréats du Championnat de 1895, nous relevons les noms suivants des lauréats dans le département du Lot.

1<sup>er</sup> médailles : MM. Combarieu Rémy, à Limogne ; Morlhon Jean-Pierre, à Promilhanes ; Rajade, à Saux. — 2<sup>es</sup> médailles : MM. Mourguès, notaire à Albas ; Pages Edouard, à Figac ; Vernhet Calixte, à Laramière ; Maury, gendarme, à Luzech ; Maysen Jean, cultivateur à Pontcirq ; Bouyssou, Couaillac Jean, à Saux ; Rougié percepteur à Sauzet. — 3<sup>es</sup> médailles : MM. Salady, à Albas ; Salive Pierre, cultivateur, aux Arques ; Brunet Jean, cultivateur à Caillac ; Coulonges, à Prayssac ; Reilhé Jean, à Luzech ; Rigal Emile, propriétaire, à Montgesty ; Bousquet, à Salviac ; Marcenac Lucien, à Sauzet. — Diplômes : MM. Couture Auguste, Fauxié Antoine ; Pagès du Port ; Rasconailles Baptiste ; Salady Alphonse, à Albas ; Foissac, Garrigou, Verdier, à Belaye ; Valet, maire de Caillac ; Passerieu, à Campagnac ; Maran, à Castelfranc ; Neuville Pierre, à Fons ; Hébrard, instituteur, à Lalbenque ; Vernhet, Bach, tisserand ; Combarieu, officier de réserve ; Dubrun, serrurier Olié, huissier à Limogne ; Falret Albert ; Falret Henri ; Labarthe Pierre à Lissac ; Alibert, Lucien, élève à l'école primaire supérieure ; Charles Elie, commis de perception ; Charles Louis, instituteur-adjoint ; Deilhes, Antoine ; Gastal, à Luzech ; Rigal Emile, à Montgesty ; Bondy Isidore, Delfort Eugène, à Pontcirq ; Malvy, à Pomarède ; Coulonges, à Prayssac ; Bach Firmin Malleville, ancien militaire, à Promilhanes ; Raynal Antoine, horloger, Raynal François, cultivateur à Rostassac ; Albet Jean, Albet Justin, Contios, Lefebvre, Paroillié J.-B., Paroillié Joseph, à Salviac ; Cagnès, Campagnac, Cournil, à Saux ; Lacombe, à Sauzet ; Raynal, à Saint-Médard-de-Catus ; Delpech, à Saint-Vincent.

### Le Lot charitable

L'Office central des œuvres charitables, qui a son siège boulevard St-Germain, à Paris, vient de publier le tableau statistique des institutions charitables de notre département.

En voici l'analyse :  
Œuvres de maternité. — Ce service sera installé dans les dépendances de l'hospice de Cahors en 1898.

Crèches. — Une crèche sera créée au même hospice en 1898.

Ecoles maternelles. — Le Lot compte 25 écoles maternelles : 12 publiques et 13 privées. Cahors en a 7. Les autres sont réparties dans les chefs-lieux d'arrondissement et les communes rurales.

Sourds-muets. — Gramat possède une école de sourdes-muettes. 50 places.  
Enfants assistés. — Au 1<sup>er</sup> janvier 1893, il n'en était pas secouru moins de 281, soit 2 dans l'hospice, 185 à la campagne et 94 à domicile.

Orphelinat de garçons. — Orphelinat d'Arnis, 30 places.

Orphelinat de filles. — 153 places dans six établissements de Cahors, Figeac et Lacapelle-Marival.

Ouvroirs. — 130 places données par les congrégations religieuses, à l'hospice de Cahors, à Prayssac, Figeac et Gourdon.

Secours mutuels. — Vingt-cinq sociétés de secours mutuels, comptant ensemble 718 membres honoraires, 3,120 membres participants et possédant un avoir total de 303,642 francs.

Œuvres de réhabilitation. — Refuge de Mme Fournié, à Cahors, 160 places.

Bureaux de bienfaisance. — En 1892, cent quarante-quatre bureaux, neuf mille cent deux assistés, dix-neuf mille huit cent trois secours accordés.

Association des dames de charité. — Œuvre ayant pour objet la visite des malades et la distribution de secours.

Ouvroirs. — Deux à Cahors ayant pour objet la confection de layettes et vêtements pour indigents.

Hospices et hospices. — Hospices ou hôpitaux à Cahors, Castelnau, Prayssac, Luzech, Montcuq, Puy-l'Évêque, Figeac, St-Céré, Gourdon, Martel et Souillac. 763 lits, dont 221 pour malades civils; 104 pour militaires; 274 pour infirmes, incurables et vieillards; 77 pour enfants assistés. Malades traités en 1893: 687. Infirmes, incurables ou vieillards au 1<sup>er</sup> janvier 1894: 247.

Aliénés. — L'asile de Leyme comptait au 1<sup>er</sup> janvier 1893: 326 hommes et 263 femmes.

Conseil de préfecture

Mardi, 30 juin, seront jugées devant le Conseil de préfecture les protestations suivantes: Catus. — Perboire et Rosières.

Souceyrac. — Vic Casimir. Tauriac. — Brande, Laussar, Gonzalgue.

Cahors. — Atgié-Latour, Penchenat. Cahors. — Blanc, Cougot.

Cahors. — Cagnac, Dupas. Labathude. — Protestation de M. le Préfet du Lot.

Labathude. — Espinas. Labathude. — Bex. St-Pierre-Toirac. — Lieussannes, lecture de l'arrêté.

St-Pierre-Toirac. — Guisbert et Dardenne, lecture de l'arrêté.

Aviron Cadurcien

La fête que doit donner l'Aviron Cadurcien demain dimanche, s'annonce comme devant être très brillante.

À 3 heures de l'après-midi aura lieu une séance d'entraînement à laquelle prendront part toutes les équipes de la société, montant toutes les embarcations.

À 9 heures du soir les membres de l'Aviron recevront leurs invités et la fête de nuit commencera aussitôt. On nous dit des merveilles de la fête vénitienne et le monde du canotage se met, paraît-il, en frais, pour se présenter avec des embarcations gracieusement pavoisées.

Rappelons qu'une ou plusieurs primes seront décernées aux bateaux les mieux ornés.

Enfin on dansera au son d'un brillant orchestre.

Ajoutons que la musique l'Avenir Cadurcien se fera entendre pendant tout le courant de la fête.

Si le temps se met de la partie, soyez sûr qu'on ne s'ennuiera pas dans ce cadre merveilleux du quai de Regourd.

Le retour du dentiste Lacarelle

M. Lacarelle, qui avait été arrêté à Pampe-lune à la suite d'exploits amoureux, dont on a assez parlé à Cahors, pour que nous n'ayons pas à les rappeler, a quitté Pampe-lune sous bonne escorte, jeudi dernier. Il est arrivé aujourd'hui à Cahors à 9 h. 22.

Chevaux et vélocipèdes

Il est bon de rappeler que, suivant les dispositions de l'article 8 de la loi du 16 novembre 1871 sur la contribution des chevaux, et celle de l'article 11 de la loi du 26 avril 1893 relatives aux vélocipèdes, les contribuables sont tenus, dans le cas où ils deviennent, au cours de l'année, acquéreurs d'éléments de cette nature, d'en faire à la mairie, dans les trente jours qui suivent l'acquisition, la déclaration à défaut de laquelle double taxe est encourue.

Avis à chacun!

Luzech

M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder à l'école primaire supérieure de Luzech une belle collection de cartes géographiques.

La température

Malgré tout, saint Barnabé semble avoir conjuré les mauvais effets de saint Médard; n'oublions pas que saint Jean a aussi une influence sur les récoltes... des noisettes.

S'il pleut le jour de la Saint Jean, Les noisettes sont au néant.

Mais de tous, c'est saint-Pierre (29 juin) qui a le plus d'influence sur les événements futurs:

S'il pleut le jour de la Saint-Pierre Le grain bientôt enchérira.

S'il vente c'est signe de guerre, S'il fait beau tout réussira.

Nous voilà prévenus! Pourvu qu'il ne vente pas le 29 juin!

Figeac

Le sieur Etienne C..., cultivateur à Laparrine, est tombé l'année dernière, du haut d'un noyer, sur la tête. A la suite de cette chute, il s'est produit chez lui quelques dérangements cérébraux, qui le poussent au suicide.

Dans la soirée du 25, il s'est jeté dans le Célé, où il aurait péri si quelques personnes, témoins de son acte de désespoir, ne l'avaient retiré à temps.

Bagnac

Cette nuit, vers deux heures, une tentative d'assassinat a été commise au village de Serres, près de Bagnac. L'auteur de cet attentat est une domestique que M. Jean Bragat, propriétaire, avait à son service depuis quelques années.

Cette fille, dont les facultés mentales sont très affaiblies, s'est emparée du fusil de son maître et, pénétrant dans la chambre où ce dernier et sa femme étaient couchés, a tiré sur eux à bout portant. M. Bragat a reçu une blessure très grave au péritoine et sa femme a été blessée à la cuisse. L'état de M. Bragat est désespéré.

Gourdon

En dressant le budget primitif de 1897, le conseil municipal a cru voter le rétablissement du commissaire de police à Gourdon, par le vote d'un crédit de 1,000 fr. destiné au traitement de ce fonctionnaire, traitement qui, avec les frais de bureau doit s'élever à 1,800 francs.

Dans la pensée de l'assemblée, les 800 francs excédant le crédit voté, seraient alloués par l'Etat.

Le conseil semble oublier que pareille mesure adoptée sous la première administration de M. Linol, maire, ne put aboutir et qu'un semblable sort ne peut qu'être réservé à la nouvelle décision prise.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé par le chef de gare de Gourdon contre le nommé J. F..., de Labastide-Murat, qui, voyageant de Paris à Gourdon, avait négligé de payer le prix de la place de son enfant qui l'accompagnait.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 27 juin 1896

Naissances

Bennac Gaston, rue Labarre, 55. Imbert Albert, rue Martin-Baudel. Henras Jean, Bd Gambetta, 40. Bourrières Louis, rue Fénelon, 6.

Mariages

Théron Martin, teinturier, et Vignals Jeanne, cuisinière. Cuniac Georges, propriétaire, et Fournié Zoé.

Décès

Vayset Marie, V<sup>e</sup> Vignals, 78 ans, rue Donzel-le, 46. Sastres Jeanne, ép. Vergnes, 54 ans, à St-Henri. Junia Marie, célibataire, 41 ans, couvent du Refuge, cours de la Chartreuse. Cambrouze Henri, élève-maître à l'École normale, 17 ans, rue des Mirepoises, 19. Pradal Antoinette, 73 ans, rue Labarre, 27. Relhié Jeanne, V<sup>e</sup> Bousquet, 58 ans, rue de la Mairie, 5.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME des 25 et 28 Juin

Allégo militaire	Detailly.
Stradella, ouverture	Flotow.
Le Petit Duc, fantaisie	Lecoq.
Patrouille Turque	Michelin.
L'Ombre, fantaisie	Flotow.
Gambrinus, valse	Métra.

De 8 heures à 9 1/2

Qu'en pensez-vous ?

La concurrence, en vain plagie et se démène La palme du succès est dure à conquérir Car la qualité seule, au triomphe nous mène Car Mlle MARTINE, nul ne peut concourir Une nouvelle saison est une nouvelle surprise D'être en avant! c'est sa juste devise.

Un appréciateur.

MAISON A VENDRE dans la rue du Pont-Neuf, n° 10. — S'adresser en face Epicerie du Pont-Neuf.

FAITS DIVERS

Accident de tir

Besançon, 25 juin.

Un terrible accident est arrivé au fort des Montboucons. Une compagnie du 23<sup>e</sup> d'infanterie devait exécuter lundi des tirs à répétition sur silhouettes au stand de la Butte; un des soldats de garde, lequel devait être relevé dans la matinée et par conséquent devant prendre part au tir de l'après-midi, s'exerçait également au tir à répétition.

Par un oubli des plus regrettables, ce militaire avait laissé dans sa cartouchière les deux cartouches à balle qu'il avait reçues en prenant la garde.

Le tir commença; il prit comme cible le nommé Grillot, un soldat de sa compagnie, dépassant tous les autres de la tête et qui se trouvait en ce moment dans la cour, où il écoutait une conférence du capitaine. Dans sa précipitation à charger son arme, le soldat de garde ne fit pas attention qu'il venait de glisser dans son fusil Lebel une cartouche à balle au lieu d'une cartouche en bois.

A un moment donné, une détonation retentit; elle fut aussitôt suivie d'un cri; ce cri était poussé par Grillot, que la balle venait d'atteindre au côté droit de la mâchoire, lui coupant la langue.

On s'empressa autour du malheureux qui râla et on le conduisit à l'hôpital Saint-Jacques.

L'auteur involontaire de cet accident est gardé à vue, car on craint qu'il attente à ses jours.

Le blessé, Antoine Grillot, est né à Carbonod, canton de Seyssel (Ain); son état laisse peu d'espoir.

Un Voyant

Un événement qui fait l'objet de toutes les conversations s'est produit dans la commune de Latour (Aveyron).

Un enfant de 9 ans, le jeune Paulin Delpont, prétend avoir des visions, Saint Amans, Saint Paulin, Saint Lo, Saint Joseph et sa grand'mère, décédée, lui ont, dit-il, apparu successivement et lui ont fait des révélations extraordinaires.

Une légende raconte que jadis existait dans ces parages une église consacrée à Saint Amans, depuis longtemps détruite et dont il subsiste encore le cimetière et une petite chapelle. Les cloches furent enfouies dans les environs et personne ne put les retrouver.

Paulin Delpont alla rendre visite au curé de Latour et lui assura que les cloches se trouvaient à un endroit qu'il lui désigna, sur l'inspiration de Saint-Amans, lui déclara-t-il.

L'enfant fut traité de fou, d'imbécile par tout le monde; mais, sur ses instances, des voisins se mirent enfin à creuser au lieu indiqué. Plusieurs personnes sont occupées à ce travail, une foule énorme accourt à Saint-Amans pour voir ce qui se passe et le pays entier est surexcité.

Qu'advient-il dans la suite? est-ce une simple hallucination? trouvera-t-on les cloches? C'est ce que nous saurons bientôt.

L'enfant raconte des choses que ne peut savoir un enfant de cet âge, et a tracé une circonférence d'une régularité parfaite au lieu où, dit-il, se trouvent les deux cloches. De plus, il avait dit qu'il voyait deux squelettes au-dessus des cloches et les squelettes ont été trouvés.

Enfin, arrivés à la profondeur de cinq mètres, indiquée par le jeune voyant, les piocheurs ont découvert, après divers sondages, des morceaux de bois qui, d'après l'enfant, seraient ceux du mouton d'une des cloches. Mais une source d'eau a jailli et les travaux ont été suspendus en attendant des pompes.

Bibliographie

Notre spirituel confrère *Le Chat noir*, dont le succès va toujours grandissant, grâce à son excellent choix de collaborateurs, vient de faire apposer dans Paris des affiches très artistiques.

Ces affiches, tirées sur noir et rouge, représente *Cléo de Mérode* absorbée dans la lecture du *Chat noir*, son journal favori; les collectionneurs peuvent s'en procurer au prix de un franc en s'adressant, 4 rue Favart.

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, brouilleries chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infail- lible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL: 29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. FORTES REMISES.

L'EXTRAIT de VIANDE LIEBIG est INDISPENSABLE dans TOUTE BONNE CUISINE pour améliorer POTAGES - SAUCES - RAGOUTS - LÉGUMES - ETC.

Bourse de Paris

Cours du 27 Juin 1896

RENTES

3 0/0.....	compt. ex-c.	100 95
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 50
4 1/2 0/0.....	compt.	104 55

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

ÉMISSION

de 3.250.000 Bons de 20 fr. avec Lots donnant droit à la délivrance gratuite de 20 tickets d'entrée de 1 fr., à une diminution de 25 % sur le prix d'entrée des spectacles à l'intérieur de l'Exposition ou à des réductions des prix de transport par chemins de fer et bateaux.

(Loi du 13 juin 1896)

29 tirages de lots pour 6 millions de francs de 1896 à 1900. Cinq lots de 500,000 fr. chacun, 24 lots de 100,000 fr. et 4,284 autres lots.

Le premier tirage aura lieu le 25 août 1896, avec, entre autres lots, un lot de 500,000 fr. 4 autres tirages auront lieu pendant l'année 1896.

Prix d'Émission: 20 francs

Souscription Publique: le 29 Juin 1896

Au Crédit Foncier de France; Au Crédit Lyonnais; Au Comptoir National d'Escompte; A la Société Générale; Au Crédit Industriel.

DANS LES DÉPARTEMENTS:

Chez MM. les Trésoriers-Général; Chez MM. les Receveurs Particuliers; Chez MM. les Percepteurs désignés par MM. les Receveurs;

Dans les Agences des Sociétés ci-dessus.

A L'ÉTRANGER:

Dans les Agences des mêmes Sociétés.

On souscrit dès à présent par correspondance.

A LA BOULLE D'OR



10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

RECHERCHE

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

A LOUER belle écurie pour un cheval pouvant remiser voiture, grange au-dessus pour fourrage. S'adresser boulevard Gambetta, CAINE-BRUN.

Embarras gastrique, constipation, indigestions, tous les troubles de l'appareil digestif sont guéris par les Pilules Suisses, ce qui est prouvé par les attestations.

HERNIES

Guérison radicale par le Bandage électro Médical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 8, rue du Pont-Neuf. M. MARIE, fera lui-même l'application de ses appareils à Villeneuve-sur-Lot, les dimanches 21 et lundi 29 juin, hôtel de France.

Cahors, le mercredi 1<sup>er</sup> juillet (foire), de 9 heures du matin, à 8 heures du soir, hôtel des Ambassadeurs.

Figeac, le jeudi 2 juillet, hôtel des Ambassadeurs.

Montauban, les 4 et 5 juillet, hôtel du Midi.

M. MARIE, revient deux fois par an. Nos bandages électriques seuls guérissent.

25 ans de Merveilleux succès. Les bandages des Docteurs MARIE, défont toute concurrence pour leur efficacité.



CORDIAL indispensable le plus économique. Supérieur aux eaux de mélisse et de menthe. Goût exquis. Préviend et guérit Indigestions, Nausées, Aigreurs, Syncopes, Mal de mer. S'emploie pur sur du sucre.

Prix: 2 fr. le Flacon et 4 fr. 50 le Flacon pour cyclistes. Fabrication CLÉMENT & C<sup>o</sup>, à Valence (Drôme).

A Cahors, chez M. J. Filhol, pharmacien.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

**Réduction de 50 %** pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des Billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les Billets non périmés.

**AVIS.** — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des Billets d'Aller et Retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

Pèlerinage à Rocamadour

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre inclus, des Billets Aller et Retour de toutes classes pour Rocamadour,

avec réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les Billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Billets d'aller et retour à Prix réduits

Pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la saison thermale, du 1<sup>er</sup> Juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau : 1<sup>o</sup> pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2<sup>o</sup> pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins des dites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

**AVIS.** — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de la Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa. De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et la Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand et vice versa.

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

**LE MONITEUR DE LA MODE**

paraissant tous les Samedis

**20 PAGES** GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT:

- PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
- PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
- PLUS DE LITTÉRATURE
- PLUS DE RECETTES DE CUISINE
- PLUS DE RENSEIGNEMENTS QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**La Nouvelle Revue**  
18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PREMIER DE l'abonnement	Paris et Seine	50 <sup>fr</sup>	26 <sup>fr</sup>	14 <sup>fr</sup>
	Départements	56	29	15
	Etranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Étranger.

**AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS**

**L. AUBOURG & C<sup>o</sup>**

4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra) PARIS

La Maison L. AUBOURG & C<sup>o</sup>, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1<sup>er</sup> ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'ADRESSER A M. DUEZ, DIRECTEUR 4, Rue S<sup>te</sup>-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

EXPOSITION



CAHORS 1881

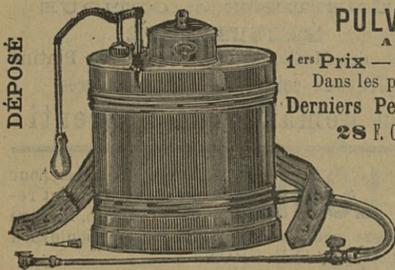
**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



**PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**

A pompe directe et air comprimé

1<sup>ers</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.



Pour le prix de fr. 7.25 contre remboursement, vous recevrez un très bon accordéon à concert, avec des nouveaux claviers à pitons de spirales (brevetés). Je garantis qu'ils ne sont pas perclus et qu'ils ne se rompent pas pendant dix ans. Cet accordéon a 10 touches, 2 registres, 2 basses, 2 soufflets doubles, fine garniture complète, coins nickel, bordure baguette en même métal, clavier découvert, 2 chœurs, 35 cm. Instrument remarquable. Tous les acheteurs reçoivent gratis une méthode par laquelle ils sont en état d'apprendre à jouer eux-mêmes l'accordéon sans connaître les notes. Emballage gratis. — Port: francs 1.25. Celui qui veut payer 9.50 recevra le même instrument de 3 registres et de 3 chœurs.

Heinrich Suhr, à Neuenrade (Allemagne).

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

**Cave Bordelaise**

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

GRANDE MARQUE NATIONALE

**CLÉMENT**

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP  
id. n<sup>o</sup> 1 375 fr. — — — — —  
id. n<sup>o</sup> 2 325 fr. — — — — —

Bicyclette de luxe p<sup>r</sup> dames 575 fr. pneumatique DUNLOP  
id. n<sup>o</sup> 1 id. 450 fr. — — — — —  
id. n<sup>o</sup> 2 id. 375 fr. — — — — —

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.  
DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

**Vignes Américaines**

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

**PAR MILLIONS de plants à la vente**

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Coudere, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

**Vient de paraître :**

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

4<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

**PIANOS MUSIQUE & ORGUES**

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues  
SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTièrement NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS